



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CHRS

Question écrite n° 116311

### Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur l'insuffisance des financements accordés aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), en contradiction avec l'évolution des besoins. Il y a quelques années, les CHRS accueillait majoritairement des hommes seuls. Aujourd'hui, ce sont des jeunes sans ressources, des parents avec leurs enfants, des travailleurs pauvres, qui sont accueillis dans ces centres. Pour accompagner au quotidien ces nouveaux exclus, pour leur permettre de trouver un travail, un logement, pour éviter des ruptures familiales, il est indispensable de s'adapter sans cesse en s'inscrivant dans une politique ambitieuse de long terme. Les centres ont besoin d'embaucher de plus en plus de travailleurs sociaux mieux formés à l'accompagnement de ces nouveaux publics, de faire recours à de nouvelles compétences comme des psychiatres ou des psychologues. Or, tout cela ne peut se faire qu'avec des moyens financiers. En 2005, le rapport d'enquête IGAS/IGF sur la situation financière des CHRS a mis en évidence les difficultés financières devenues structurelles des CHRS. Il préconise un abondement du budget CHRS de 12 millions d'euros. Seuls 6 millions d'euros ont été accordés par la loi de finances pour 2006. Des perspectives de licenciements, de fermetures de place sont à l'ordre du jour dans de nombreux CHRS. Pour que les CHRS puissent au minimum maintenir leurs interventions auprès des plus démunis, il apparaît indispensable que les termes du rapport de la mission IGAS/IGF soient respectés. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend attribuer aux CHRS les financements nécessaires à l'exercice de leur mission.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Gaillard](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116311

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** cohésion sociale et parité

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 453